

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Janvier 2012**  
Retrouvez l'intégralité des interventions sur le site [www.ville-boe.fr](http://www.ville-boe.fr)

L'an deux mille douze le 16 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

**Nombre de conseillers :** 29      **Date d'affichage :** 10 Janvier 2012  
**Date de la convocation :** 10 Janvier 2012

**PRÉSENTS** : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCENO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, MM. BAUDY, BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

**POUVOIRS** : M. TOVO à Mme LEBEAU, M. KHERCHACHE à M. DEZALOS

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme PERINET,

Madame Odile FAVARD a été nommée secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire :

➤ informe que le COPIL (Comité de pilotage LGV) a décidé de retenir le tracé H 226, tracé qui évite le double franchissement de la Garonne. Ceci sera proposé à la décision de Mme la Ministre.

➤ donne connaissance des décisions du maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales repris sous les articles L 2122-21 et L 2122-22,

Adoption du compte rendu de la séance du 21 Novembre 2011

**RAPPORT N° 01 – Mise à disposition des salles municipales à l'occasion des échéances électorales (rapporteur : Françoise Lebeau)**

Les élections présidentielles se dérouleront les 22 avril et 6 mai 2012 et les élections législatives les 10 et 17 Juin 2012. Il convient donc de définir les modalités de mise à disposition des salles communales pour permettre aux différents candidats d'organiser leurs réunions publiques.

Les salles mises à disposition sont les suivantes :

- Espace culturel F. Mitterrand
- Salles polyvalente à Boé Village
- - Maison de quartier à Saint Pierre de Gaubert

Les salles de Boé Village et de Saint-Pierre-de-Gaubert seront mises gratuitement à la disposition des candidats :

- En fonction des disponibilités du planning d'occupation
- Sur demande écrite à l'attention de monsieur le maire
- Selon les dispositions réglementaires en vigueur (assurance notamment)
- Elles feront l'objet d'une convention de mise à disposition.

L'espace culturel F. Mitterrand sera mis à disposition selon les mêmes conditions mais compte tenu des obligations réglementaires et de sécurité auxquelles est soumise cette salle, un forfait de 150 € sera exigé au titre des frais de personnel (préparation de la salle, astreinte, et rangement)

De plus, la salle François Mitterrand ne pourra être mise à disposition plus d'une fois par scrutin et par candidat ou formation politique représentée à ce scrutin.

Je vous propose, chers collègues, de retenir cette proposition à savoir :

- Mises à disposition gratuite des salles municipales ci-dessus mentionnées étant précisé que la salle François Mitterrand ne pourra être mise à disposition plus d'une fois par scrutin et par candidat ou formation politique représentée à ce scrutin.
- - Création d'un forfait de 150 € pour la mise à disposition de l'espace culturel F. Mitterrand compte tenu des spécificités réglementaires de ce bâtiment.
- Toutefois, s'agissant des élections municipales la mise à disposition de la salle François Mitterrand sera gratuite et sera limitée à une utilisation par tour de scrutin.

Ces décisions s'appliqueront à l'ensemble des élections suivantes :

- Présidentielles
- Législatives
- Européennes
- Régionales
- Cantonales
- Municipales (sous les réserves ci-dessus indiquées)

**Le conseil à l'unanimité, adopte les dispositions ci-dessus indiquées.**

**Rapport n° 02 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2012 (rapporteur : Jean-claude Géraud)**

Considérant que dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

***Monsieur Géraud, Adjoint chargé des finances et du contrôle de gestion présente à l'assemblée communale les orientations budgétaires.***

Pour préparer ce débat vous avez reçu un certain nombre d'informations de diverses natures. Beaucoup d'entres-elles sont chiffrées ce qui permet de faire de simples constats, mais aussi

de faire des comparaisons ou de dégager des tendances traduites en % ou caractérisées par des ratios. Pour les ratios on se réfèrera bien sûr à ceux de la strate démographique de Boé, c'est-à-dire celle allant de 5 000 à 10 000 habitants. En pratique il faudra toutefois relativiser l'importance de ces ratios, car il peut exister de fortes disparités au sein de la strate selon qu'il s'agit d'une commune de 5 000 ou 10 000 habitants, c'est-à-dire allant du simple au double. Les ratios permettent essentiellement de saisir des ordres de grandeur.

Je ne reviens pas en détail sur le contenu au demeurant assez technique des deux premières pages que chacun a pu lire.

En substance on retiendra que la crise financière, combinée à un endettement excessif, a fragilisé les économies des pays et notamment ceux de la zone euro.

L'une des conséquences majeure est une croissance trop faible pour assurer à ces pays des recettes fiscales à la hauteur de leurs besoins, d'où l'impérieuse nécessité pour eux de faire des économies, et ceci d'autant plus que pour beaucoup d'entre-eux le recours à l'endettement ne peut plus être envisagé, sauf à des taux exorbitants.

En ce qui concerne notre pays, grâce à la loi de finance 2012 votée le 28 décembre dernier, ce qui est tout récent, l'Etat se donne la possibilité de reconstituer ses marges de manœuvre, notamment en gelant ou en diminuant les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales.

Les dotations d'Etat sont désormais figées en volume et, de plus, et c'est un nouveau critère, elles seront dorénavant attribuées en fonction de la richesse fiscale de la commune, et aussi de celle de la communauté d'agglomération à laquelle elle adhère.

L'incertitude introduite par la nouvelle loi des finances sur le montant d'une partie de nos recettes constitue le fait marquant de la période qui s'ouvre, ce dont nous devons tenir compte pour bâtir le budget 2012.

Concrètement pour atteindre son objectif l'Etat va principalement actionner les mécanismes suivants :

- La fin de l'indexation sur l'inflation de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui était déjà le cas en 2011. Pour mémoire en 2010 notre DGF s'élevait à 500 000 €. D'autre part cette dotation faisant partie des dotations regroupées au sein d'une enveloppe dite « normée », c'est à dire dont le montant est figé, il en découle logiquement que si l'une des dotations augmente à l'intérieur de cette enveloppe, ce sera au détriment des autres ! ( le FCTVA fait partie de cette enveloppe...).

- De plus, à partir de 2012, un nouveau critère d'attribution des dotations tenant compte de la richesse des communes et de celle de l'intercommunalité sera mis en place. La richesse de la collectivité sera mesurée au travers d'un indicateur appelé « Potentiel Financier Agrégé » qui tiendra compte des diverses dotations perçue par une commune, même celles en provenance de la communauté d'agglomération telles que la Dotation de Solidarité Communautaire et l'Attribution de Compensation par exemple.

Dit plus simplement, le but recherché est que les collectivités qualifiées de « riches » perçoivent moins au profit des moins riches. Cela revient à une péréquation entre communes.

En pratique, les communes riches, telle que Boé, alimenteront un fonds constitué au niveau de l'intercommunalité, fonds qui sera ensuite réparti au profit des communes les moins riches. Pour cette répartition la loi prévoit des modalités par défaut, mais qui peuvent toutefois être modifiées par la communauté d'agglomération...

Hormis cette évolution du cadre réglementaire dont les conséquences sont à ce jour difficiles à quantifier précisément, nos recettes futures dépendront également des projets qui verront le jour sur le territoire de notre commune. De ce point de vue la commune de Boé bénéficie d'un fort dynamisme en matière d'aménagements urbains ou économiques. L'achèvement de la zone commerciale de Trenque, et le développement de la zone d'activité de Lamothe Magnac en 2012 /2013, devraient assurer à la commune des recettes foncières supplémentaires, sous

réserve que les recettes foncières des zones économiques d'intérêt communautaire ne soient pas revendiquées à terme par la communauté d'agglomération, au motif qu'elle détient la compétence Economie. Dans cette éventualité, que la loi a prévue depuis peu, il convient de rester très vigilant sur les modalités de mise en œuvre du processus.

D'autre part, ce développement économique aura probablement une incidence sur la taxe locale de publicité dont le potentiel financier est à ce jour mal cerné dans la durée dans la mesure où le contribuable a la liberté de la moduler. De plus, il faut tenir compte de possibles évolutions de la loi qui peuvent toujours intervenir sous la pression de certains lobbys très actifs... Il faudra de plus attendre la mise en place du Règlement Local de Publicité pour mesurer le rendement de cette taxe en régime de croisière. Dans l'intervalle, comme nous n'avons pas le recul suffisant par rapport à cette taxe, la recette correspondante devra être valorisée avec prudence car elle est instable par nature.

Concernant le développement de l'habitat, plusieurs projets sont en cours. Ces projets généreront mécaniquement de nouvelles recettes fiscales par accroissement des bases physiques. Ils concernent les secteurs suivants :

- L'allée des marronniers
- La rue Mendés France
- Lascarrérotés
- La zac de Marot

A l'horizon 2014, sans la zac de Marot, ce sont 193 logements dont 85 logements sociaux qui seraient concernés.

Le projet Marot concernerait à lui seul 550 logements, dont 120 sociaux sur la période 2013-2023.

Au total ce sont 743 logements qui seraient concernés d'ici 2023, dont 205 sociaux (28%).

D'ici là il convient donc que la commune accompagne la mise en place de ces projets en réalisant l'ensemble des équipements publics nécessaires, et ceci en veillant à conserver ses équilibres financiers.

Menés à leur terme, ces projets finiront de consommer les dernières disponibilités foncières de la commune, ainsi que les dernières marges en matière de recettes fiscales qui ne pourront dès lors évoluer que sous l'effet de la revalorisation des bases, si l'on excepte une augmentation des taux d'imposition.

### **Commentaire sur les chiffres :**

Avant d'aborder les dépenses et recettes, je vous propose d'ores et déjà de caractériser l'année 2011 sur le plan financier, et de faire un comparatif avec 2010, notamment au niveau du montant de l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé qui synthétise notre gestion sur la durée. J'attire votre attention sur le fait que cette situation financière a été élaborée à partir des chiffres arrêtés au trois janvier, date de la dernière commission des finances, alors que nous n'avons pas encore toutes les données. Ce n'est que lors de la présentation du Compte Administratif que nous connaissons les montants exacts. Pour l'instant il s'agira ce soir d'apprécier une tendance.

A ce stade du cycle budgétaire le plus gros des dépenses et recettes est cerné, ce qui nous permet de faire une approximation du résultat global de clôture en fonctionnement qui passerait de 2 982 000 € en 2010, à environ 3 153 000 € en 2011, soit 171 000 € de plus. Dans cette hypothèse il s'agirait du plus fort résultat cumulé enregistré à ce jour.

En 2010 ceci nous avait permis d'affecter 1 553 000 € à la section de fonctionnement pour sécuriser le financement du fonctionnement de l'année 2011, ce qui est très voisin du montant moyen de 1 540 000 € constaté sur les huit années précédentes, alors que la TLPE n'existait pas ces années là... Au titre de 2012, compte tenu du fort résultat dégagé en 2011, c'est

2 021 000 € qu'il serait possible d'affecter, soit 468 000 € de plus, après avoir au préalable soldé le déficit 2011 de la section d'investissement.

### **Deux raisons expliquent principalement cet accroissement de 468 000 €:**

La 1<sup>ère</sup> est liée à la vente d'un terrain pour 400 000 €, vente qui au demeurant nous a permis de ne pas emprunter en 2011, et donc d'économiser des frais financiers.

La 2<sup>ème</sup> raison tient au fait que le déficit 2011 à combler en section d'investissement est très inférieur à celui de 2010.

Cette forte augmentation du fonds de roulement, essentiellement liée à la vente d'un terrain, doit donc être relativisée compte tenu du caractère exceptionnel, c'est-à-dire non répétitif de ce type d'opération. Il s'agit donc d'une situation qui n'a pas vocation à se maintenir à ce niveau sur la durée.

Sans la vente du terrain ce n'est pas 2 021 000 € que nous affecterions à la section de fonctionnement en 2012, mais 1 621 000 €, soit toutefois 81 000 € de plus que la moyenne constatée au cours des huit dernières années. Sans la TLPE nous serions au dessous de cette moyenne.

En conclusion, nous conservons une marge de manœuvre financière intrinsèque comparable à celle des huit années précédentes, mais structurée d'une façon différente, notamment sous l'effet de la TLPE.

Ce préambule étant terminé, je vous propose de commenter le contenu des tableaux qui vont suivre.

**Le 1<sup>er</sup> concerne les dépenses et recettes réelles de fonctionnement** exprimées en ratios. On voit qu'à Boé les dépenses par habitant sont en général inférieures au ratio de la strate. En 2008 ceci était dû au non remplacement de trois agents, en 2010 ce sont les conséquences du transfert de charges pour l'essentiel. Globalement on peut en déduire que l'ordre de grandeur du volume de nos dépenses dans la durée est dans la norme.

Pour les recettes réelles on remarque une tendance à la baisse pour la strate, alors que c'est l'inverse pour Boé. Pour Boé il faut y voir ici l'action combinée du dynamisme des bases supérieur à la moyenne et surtout de la mise en place de la TLPE qui tire le ratio vers le haut.

En conclusion on peut dire que les indicateurs de ce tableau vont dans le bon sens pour notre commune.

**Le tableau 2 concerne l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre** entre 2008 et 2010. Je ne reviendrai pas sur les variations constatées d'une année à l'autre car elles ont déjà fait l'objet de commentaires lors de l'examen des comptes administratifs de ces années là. Pour 2011 seuls deux chapitres sont valorisés : le 011 charges à caractère général pour un montant ici qui devrait être voisin du montant définitif, et le chapitre 012 charges de personnel dont le montant est définitif.

Ce sont ces deux chapitres qui pèsent le plus dans le total de nos dépenses de fonctionnement. Ainsi ils représentent ensemble les 3/4 du total des dépenses de fonctionnement en 2009 et 2010. Partant de là si nous comparons le total de ces deux chapitres en 2011 avec le total 2010, à 900 € près on trouve le même montant ! On peut en déduire qu'entre 2010 et 2011 une masse qui représentait les 3/4 des dépenses totales en 2010 à été stabilisée en 2011. Ceci laisse présager un total de dépenses de fonctionnement bien maîtrisé en 2011.

Pour conclure sur les dépenses il faut préciser qu'après avoir connu il y a quelques mois un taux d'augmentation des dépenses communales comparable à celui de l'inflation, ce n'est plus le cas aujourd'hui car à nouveau le panier du maire augmente plus vite que l'inflation. Cette tendance devrait se maintenir, notamment à cause du renchérissement du prix de l'énergie.

### **Tableau 3, Passons maintenant aux recettes de fonctionnement**

Le ratio concernant l'évolution des recettes que nous avons commentée dans le 1<sup>er</sup> tableau nous avait signalé une évolution favorable de nos recettes. Ce tableau ci montre que c'est le

chapitre 73 impôts et taxes qui centralise le plus gros de nos recettes, et qu'il augmente nettement sur la période. Il regroupe les impôts locaux, la TLPE et l'attribution de compensation que nous verse la communauté d'agglomération. C'est le dynamisme des bases, mais surtout la TLPE en 2010 qui sont responsables de l'augmentation de ce chapitre, alors qu'inversement l'attribution de compensation ne cesse de diminuer sur la période à cause des transferts de charges. On peut retenir le rôle clé de la TLPE qui fait plus que compenser la diminution de l'attribution de compensation, et qui permettra aussi d'absorber le choc de la baisse à venir de certaines dotations.

**Le tableau 4** permet de constater que la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, rapportée au nombre d'habitants, est très inférieure à la strate. Ceci vient du fait qu'à l'origine ce ne sont pas les bons critères qui ont été retenus par les services de l'Etat pour calculer la dotation de Boé, avec la conséquence de faire apparaître Boé plus riche qu'elle ne l'était en réalité, et donc moins susceptible d'être subventionnée. Plusieurs recours ont été tentés mais à chaque fois avec une fin de non recevoir. Je rappelle que cette dotation est désormais gelée.

#### **Le tableau 5 évoque les dotations versées par la communauté d'agglomération**

Comme déjà signalé on remarque que l'attribution de compensation diminue logiquement chaque année du montant des charges transférées. En ce qui concerne maintenant la Dotation de Solidarité Communautaire, il faut rappeler qu'elle n'est obligatoire que dans le cadre d'une communauté urbaine de plus de 450 000 habitants. On peut en déduire que notre communauté d'agglomération, touchée elle aussi par la loi de finance, pourrait décider de ne plus verser cette dotation aux communes adhérentes. Il y a donc un risque sur cette ressource.

Pour l'instant la 1<sup>ère</sup> part de cette dotation est figée. Nous savons depuis jeudi dernier que le bureau de la communauté d'agglomération a décidé de maintenir en 2012 la 2<sup>ème</sup> part de la DSC pour ne pas pénaliser les nouvelles communes adhérentes. Cependant on sait qu'à terme cette 2<sup>ème</sup> part sera fortement réduite car d'autres critères d'attribution sont en discussion.

#### **Tableau 6 On peut passer maintenant à l'évolution de l'épargne brute.**

On voit dans le tableau que le taux d'épargne brute de Boé est toujours supérieur à celui de la strate. De façon pragmatique ceci veut dire que nous avons la capacité de rembourser nos emprunts sur une durée plus courte que celle prévue pour la strate, comme nous allons le voir lors de l'étude de l'endettement qui est le point suivant.

**Notre dette**, qui ne comprend pas de produits toxiques, est à 71% à taux fixe, le reste à taux variable étant l'emprunt BFT. L'encours de la dette par habitant et la capacité de désendettement apparaissent dans **le tableau 7** :

on constate dans ce tableau qu'en 2010 le boétien est près de trois fois moins endetté qu'un habitant de la strate, et qu'il rembourse plus vite ses emprunts. C'est une situation très favorable qui dégage une importante capacité d'emprunt. A titre d'exemple, et d'après les valeurs 2011 que vous n'avez pas ici, pour nous aligner sur le ratio de la strate il faudrait que nous empruntions 3 700 000 € supplémentaires ! Notre potentiel d'endettement est donc très fort.

**Le tableau 8** est le tableau d'extinction de la dette actuelle, il n'appelle pas de commentaire particulier...

#### **Abordons maintenant la fiscalité :**

**Le tableau 9** est un simple rappel des taux d'imposition de la commune, du SIVU SPORT et leur consolidation. Ce sont ces taux qu'il vous sera probablement proposé de reconduire en 2012.

**Le tableau 10** permet de faire des comparaisons à partir du potentiel fiscal et du potentiel financier dont vous avez pu lire les définitions. Si on se réfère à 2010, cette année là le potentiel fiscal devient identique à celui de la strate, à 0,6% près. On en déduit que l'ordre de grandeur de l'impôt prélevé par habitant par la commune est dans la norme...

Pour le potentiel financier qui tient compte des dotations versées par l'Etat et la communauté d'agglomération, on remarque que celui de Boé est supérieur de 15 % à celui de la strate. Cependant la portée de ce ratio doit être relativisée, notamment parce que sont regroupées dans la strate des communes qui sont, ou pas, adhérentes à une communauté d'agglomération, ce qui nuit à la comparaison. Ce potentiel financier se maintiendra t-il à ce niveau si certaines dotations d'Etat font les frais de la nouvelle loi de finance ? ou si la communauté d'agglomération modifie les critères d'attribution de la dotation de solidarité communautaire ? **Le tableau 11** donne à titre indicatif une estimation de l'évolution des trois taxes entre 2011 et 2012, dans l'hypothèse d'une revalorisation des bases de 3%, et la recette supplémentaire générée.

**Le tableau 12** rappelle le montant des dépenses d'équipement réalisées chaque année de 2008 à 2011 (sans RAR). En quatre ans c'est presque 7 millions € qui ont été consacrés à nos équipements, soit l'équivalent de notre budget de fonctionnement pour une année entière ! Je rappelle au passage que les investissements des administrations publiques locales représentent 70% de l'investissement public.

Pour 2012 le programme des investissements qui vous est proposé s'élèverait à 1 330 000 € hors matériel.

Ce programme serait financé par un emprunt qui pourrait être de 400 000 € et autofinancé pour le complément. **Le tableau 13** indique les conséquences du nouvel emprunt sur la durée d'extinction de notre dette, qui ne change pas...

☞ **M. Esterlé** : En préambule, je voudrais remercier la Commission des Finances et les Collaborateurs de la Mairie pour la qualité technique du document d'analyse qui nous a été adressé.

J'y ai relevé une situation financière communale très équilibrée avec des ratios de capacité d'autofinancement élevée (taux de 25 %), un endettement très faible (326 €uros/habitant) et une fiscalité de l'impôt ménage inférieure à la moyenne de la strate.

Enfin (*Compte Administratif 2010*), le montant des dépenses d'équipement public que la Commune consacre pour chaque habitant est supérieur de 74 €uros que la strate et ce avec emprunt zéro contre 79 €uros à la strate.

A ce stade de l'analyse et aux résultats présentés, on peut dire qu'ils sont le fruit d'une gestion rigoureuse dite de « *père de famille* » respectant un savant dosage de l'investissement de « croissance » et de l'investissement « confortatif ».

Ceci étant, mon analyse se vaudra plus politique et prospective liée à la situation macroéconomique de notre pays et des conséquences induites sur nos ressources.

**La dépense publique** du Pays repose sur trois piliers, l'Etat, les Collectivités, la Protection Sociale.

Ces dépenses représentent 56,2 % du PIB en 2010 contre 51,6 % en 2001 soit 6,8 points de plus que la moyenne Européenne.

**Le déficit public** (critère de convergence Maastricht 3 % de PIB) représente 5,7 % du PIB.

**La dette publique** (critère Maastricht 60 % du PIB) représente 85,3 % du PIB à ce jour (+ 500 milliards d'€uros depuis 2007).

Pour la Cour des Comptes, la montée de l'endettement n'est pas uniquement liée à la crise financière mais aussi à des phénomènes structurels indépendants de la crise.

Une hausse en grande partie liée à la baisse de la pression fiscale opérée depuis 2000 par les gouvernements successifs (niches fiscales diverses, bouclier fiscal, ISF, TVA de la restauration, suppression de la taxe professionnelle, 35 heures...). On estime à 20 points de PIB l'ensemble de ces réductions.

### **Alors quelles incidences sur les budgets des Collectivités ?**

La première est classique, gel des dotations de l'Etat (DGF, DSR...), voire régression si l'on tient compte de l'inflation.

La deuxième est structurelle, issue de la suppression de la TP et du nouveau panier de ressources qui en découle.

La TP rapportait 25 milliards d'€uros aux Collectivités, son impôt de substitution la CET (*Contribution Entreprise Territoriale*) ne rapporte que 17 milliards donc, une insuffisance de 8 milliards compensée par d'autres impositions entraînant une nouvelle redistribution des ressources pour les Collectivités.

L'esprit étant de favoriser la dynamique d'un territoire en associant plus ménages et entreprises.

A ce titre, la CAA, EPCI à TPU (*fiscalité unique*) devient EPCI à « fiscalité mixte » doté de la Taxe d'Habitation liée au transfert du taux départemental.

Composé antérieurement de TP à hauteur de 91 %, le nouveau panier de ressources de la CAA comprendra désormais de l'impôt ménage à hauteur de 40 %.

L'incidence étant la perte d'autonomie financière de la Collectivité au profit de la CAA.

La CAA a bâti un PPI (*Plan Pluriannuel d'Investissement*) très ambitieux et axé sur une évolution dynamique des bases fiscales de la TP (6 à 7 % en moyenne/an).

Avec le nouveau panier de ressources, on estime pour la période 2010/2015 une croissance à 3,5 – 3,9 %/an soit 50 % inférieure de celle retenue pour le PPI.

Nous devenons très dépendants de la fiscalité de la CAA qui touche l'impôt ménage communal.

La troisième porte sur l'Article 58 de la Loi de Finances 2012 et la création du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (*FNPRIC*).

Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale du bloc communal agrégé, Commune plus CAA.

L'objectif, arriver d'ici à 2015 à un écrêtement de 2 % de la richesse produite si le potentiel financier de la Collectivité est supérieur au potentiel financier moyen (*national ou par strate*).

Les simulations sont en cours et les critères retenus ne sont pas arrêtés, cependant une première analyse communale montre un potentiel financier communal supérieur de 15 % à la strate, ce qui nous pénaliserait financièrement.

La Loi précise également qu'à l'avenir toutes les évolutions de richesse supérieure à la moyenne seront écrêtées afin de maintenir un équilibre financier entre les Collectivités.

Notre Commune bénéficie aujourd'hui d'une situation financière hyper privilégiée avec un complément de recettes procurées par la TLP (*Taxe Locale Publicité*) mais une recette appelée à diminuer fortement après la mise en œuvre du Règlement de Publicité.

Nous nous dirigeons vers une cure d'austérité sévère dont les effets pour notre Commune seront à la fois une perte de recettes significatives et une perte d'autonomie financière.

Nous avons à débattre sur les politiques à mettre en œuvre si nous ne voulons pas sacrifier nos administrés à l'impôt.

☞ **M. Roux :**

- Profite de cette première intervention pour adresser ses vœux pour 2012 à l'équipe municipale et au personnel.

- Remarques positives - pour la première fois depuis 2008 nous avons un véritable débat d'orientation budgétaire, en effet nous disposons de chiffres, de tableaux et des éléments d'information sur les investissements réalisés pour 2012.

- Regrets que ce débat ait lieu aussi tôt dans l'année, car les chiffres de fonctionnement et d'investissement 2011 ne sont pas encore arrêtés. Pourquoi cette précipitation ?

- La situation économique de la France n'est pas bonne, pas de visibilité à cours, moyen et long terme. Il faudra être à l'avenir bon gestionnaire, dépenser ce que nos recettes nous permettent, efficaces, faire des contrôles d'opportunité de nos dépenses, évaluer nos politiques en fonction des résultats produits et être adaptables à la concurrence mondiale.

Cette façon de se comporter s'impose également à notre collectivité. Il faut impérativement faire preuve de prudence.

Sur les dotations consenties par l'Etat, il faut la relativiser.

Les collectivités locales clament leur indépendance vis-à-vis du pouvoir central. Est-il normal que l'Etat nous verse des dotations alors qu'il n'a transféré aucune charge sur les communes depuis le début du mandat ?

- même discours officiel « les impôts sont raisonnables et les dépenses maîtrisés à Boé » S'il est exact que les taux sont inchangés depuis 2003, cependant les bases locatives ont varié à la hausse sous l'effet combiné d'une augmentation étatique et physique liée à l'urbanisation de la commune. Ainsi en 2011 les bases ont augmenté de 3,11 % pour la TH et de 3,96 % pour le foncier bâti. La fiscalité ménage est lourde à Boé.

Instauration de la TLPE qui a rapporté 420 000 €, la TLE progresse de + 16 % en 2011

Nous ne pouvons passer sous silence notre dépendance vis-à-vis de l'agglomération.

Analyse des dépenses (charges personnels + 55 000 € - charge à caractère général en diminution).....

Demande le plan pluriannuel ? Comment financer les grands projets, maison de retraite, éco quartier et réfection de l'église de Saint-Pierre de Gaubert ?

Où est passé le million d'euros en section investissement ?

Pourquoi souhaitez-vous recourir à l'emprunt ?

☞ *M. Dézalos* :

- situation financière favorable.

- fragilité sur une partie des recettes communales et on peut se poser la question du désengagement de l'Etat.

En quoi le calendrier vous prive-t-il d'informations indispensables pour tenir ce débat ? La preuve en est : les prévisions faites en 2011 ont été tenues et une seule décision modificative a été prise en fin d'année.

Concernant le million d'euros en investissement, il est inscrit dans les « restes à réaliser ». En effet des opérations n'ont pu être exécutées en 2011 et seront réinscrites en 2012.

Continuation du débat avec les questions/réponses et plusieurs interventions d'élus.

**A l'unanimité, le conseil affirme que le débat d'orientation budgétaire 2012 a bien eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.**

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Odile Favard

Christian Dézalos